ACADÉMIE HUMANITAIRE · HUMANITAIRES JOBS

Mini MBA Coordination civilo-militaire humanitaire (CMCoord) : préserver l'accès et les principes face aux acteurs armés

Support de cours · Semaine 5 : Urgences complexes : distinction, perception et missions intégrées

Programme de 3 mois exactement (12 semaines, 144 heures) pour coordonner l'action humanitaire avec les acteurs armés : principes, acteurs armés et leur culture, directives d'Oslo et MCDA, moyens militaires étrangers lors des catastrophes, urgences complexes et missions intégrées, escortes armées, notification humanitaire et échange d'informations, négociation de l'accès, liaison et forums, protection, directives propres aux pays et dilemmes. Fondé sur les textes publics d'OCHA et de l'IASC. Exercices chiffrés corrigés, trois examens mensuels avec études de cas, et un diplôme vérifiable de l'Académie Humanitaire. Formation indépendante : ce n'est pas le cours officiel UN-CMCoord d'OCHA, vers lequel elle renvoie, et elle ne délivre aucune certification des Nations unies.

https://humanitairejobs.org/fr/academie/mini-mba-coordination-civilo-militaire/semaine-5/

Document gratuit de l'Académie Humanitaire. Il peut être imprimé et partagé librement à des fins de formation, sans modification.

Semaine 5 : Urgences complexes : distinction, perception et missions intégrées

Objectifs

- Expliquer pourquoi la distinction entre humanitaires et forces armées est vitale dans les conflits, et comment la protéger au quotidien.
- Analyser les risques et les avantages de la présence intégrée des Nations unies (mission politique ou de paix et équipe humanitaire).
- Appliquer des règles de conduite concrètes : véhicules, locaux, armes, visibilité, réunions.

Ce qui change dans un conflit

Dans une **urgence complexe**, la crise humanitaire découle d'un conflit armé ou d'une violence généralisée, souvent avec un effondrement de l'autorité. Les forces armées y sont rarement neutres : elles combattent, administrent, contrôlent des populations.

Si les humanitaires sont perçus comme liés à une partie, trois conséquences suivent : **perte d'accès** aux zones tenues par l'autre partie, **attaques** contre le personnel et les bénéficiaires, et **méfiance des populations**, qui n'osent plus venir chercher l'aide.

> La perception compte autant que la réalité. Une ONG strictement neutre peut perdre l'accès si l'on voit ses véhicules garés dans une base militaire.

Protéger la distinction au quotidien

Les directives propres aux pays et les politiques des organisations traduisent la distinction en règles simples :

- **Pas d'armes** dans les locaux et véhicules humanitaires (politique « pas d'armes » affichée à l'entrée).
- **Pas de transport** de personnel humanitaire dans des véhicules militaires, sauf exception décidée selon les règles (dernier recours, évacuation médicale).
- **Pas de militaires en uniforme** dans les distributions ou les activités humanitaires.
- **Réunions** civilo-militaires de préférence dans des lieux neutres, pas dans les bases.
- **Visibilité** distincte : logos, véhicules et tenues humanitaires clairement différents ; les militaires ne doivent pas utiliser de véhicules blancs ni de symboles humanitaires.
- **Langage** : les humanitaires ne sont pas des « multiplicateurs de force » et ne participent pas à des opérations de « conquête des cœurs et des esprits ».

La présence intégrée des Nations unies

Dans plusieurs pays, l'ONU déploie à la fois une **mission** (politique ou de maintien de la paix) et une **équipe de pays** (agences, fonds et programmes). La **politique d'intégration** des Nations unies vise une vision stratégique commune entre les deux, sous l'autorité d'un représentant spécial du Secrétaire général. Souvent, le coordonnateur humanitaire est aussi représentant spécial adjoint.

Avantages : cohérence des efforts de paix, de protection et d'aide. Risques : **association** de l'action humanitaire à l'agenda politique ou militaire de la mission, surtout si celle-ci soutient une partie au conflit.

La politique d'intégration reconnaît ces risques. Elle prévoit que l'intégration prenne des formes adaptées au contexte et préserve l'**espace humanitaire** : par exemple, des bureaux humanitaires séparés de la mission, une communication distincte, des moyens logistiques non marqués de la mission dans les zones sensibles. Les ONG, elles, ne font pas partie de l'intégration.

Protection des civils : rôles complémentaires

Beaucoup de missions de maintien de la paix ont un mandat de **protection des civils**. Pour les militaires, cela veut dire dissuader et répondre aux menaces physiques. Pour les humanitaires, la protection englobe aussi l'accès aux droits, la documentation, le soutien aux survivants.

Le dialogue est utile : partager des tendances (sans données personnelles), signaler des zones de risque, coordonner les patrouilles autour des sites de déplacés. Il faut cependant éviter que des informations humanitaires servent au ciblage militaire ou que des patrouilles exposent les personnes qui ont parlé aux humanitaires.

Coexistence ne veut pas dire silence

Même en coexistence, un minimum de dialogue est indispensable :

- **Notification** des sites et des mouvements humanitaires (semaine 7) ;
- **Plaidoyer** pour le respect du droit international humanitaire : protection des civils, des hôpitaux, des écoles ; accès sans entrave ;
- **Échanges sur la sécurité** nécessaires à la protection du personnel.

Ce dialogue est mené par des personnes désignées (OCHA, points focaux CMCoord des organisations), avec des messages préparés, pour éviter les contacts dispersés qui brouillent l'image de la communauté humanitaire.

Exercice d'application : une invitation délicate

Le commandant d'une force étrangère, partie au conflit, invite toutes les ONG à un déjeuner dans sa base pour « présenter ses projets de réhabilitation des écoles ». Des journalistes seront présents.

Proposez une réponse commune des organisations humanitaires, en trois points.

Éléments de corrigé. 1. Décliner la participation dans la base et en présence de presse, pour éviter toute association visible. 2. Proposer une réunion de coordination technique dans un lieu neutre, par l'intermédiaire d'OCHA, pour échanger sur la sécurité et éviter les doublons. 3. Rappeler les directives du pays : les projets militaires ne doivent pas être présentés comme humanitaires, et les écoles ne doivent pas devenir des cibles.

À retenir

- En conflit, la perception de neutralité conditionne l'accès et la sécurité.
- Règles de distinction : pas d'armes dans les locaux, pas de transport militaire sauf exception, réunions en lieu neutre, visibilité distincte.
- La politique d'intégration de l'ONU vise la cohérence, mais doit préserver l'espace humanitaire.
- Protection des civils : rôles complémentaires, sans que les informations humanitaires servent au ciblage.
- Coexistence : un dialogue minimal, ciblé et porté par des personnes désignées.

Quiz

1. Dans un conflit, être perçu comme lié à une partie entraîne surtout :
   A. Plus de financements
   B. Une perte d'accès et des risques d'attaque
   C. Une meilleure sécurité
   D. Aucun effet

2. Où tenir de préférence une réunion civilo-militaire en zone de conflit ?
   A. Dans le véhicule du commandant
   B. Dans la base militaire
   C. Lors d'une distribution
   D. Dans un lieu neutre, hors base

3. La politique d'intégration des Nations unies :
   A. Inclut toutes les ONG présentes dans le pays
   B. Vise une vision commune, espace humanitaire préservé
   C. Interdit tout contact entre mission et agences
   D. Supprime la coordination humanitaire par clusters

4. Une information humanitaire partagée avec une force armée ne doit jamais :
   A. Porter sur la sécurité générale des routes
   B. Être utile aux opérations de protection des civils
   C. Être exacte, vérifiée et datée par l'organisation
   D. Servir au ciblage ni exposer des personnes

5. Les militaires peuvent-ils utiliser des véhicules blancs et des symboles humanitaires ?
   A. Oui, toujours
   B. Seulement la nuit
   C. Non
   D. Seulement en catastrophe

Corrigé du quiz : 1. C · 2. C · 3. D · 4. A · 5. B